BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 37999 du 22 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1713345S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 96453 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1634274S),

Décide:

Article 1er

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2017:

Bruneel Antoine NIGEND : 341 642 NLS : 8 116 801

Article 2

La décision nº 21353 du 10 mars 2017 (NOR: INTJ1707652S) est retirée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation : Le colonel, adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel, L. BITOUZET